

L'Anjou laïque

N° 140 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Juillet, Août, Septembre 2022

L'ÉCOLE, UN COMBAT SOCIAL !



**Écho du mois
du genre** p.5

**Philosophie
et citoyenneté** p.8

**Méditation
de pleine
conscience** p.14

Premier Mai p.15

**Ambroise
Croizat** p.16

**Gouvernement
du peuple** p.17

Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Catherine Caillé-Coutant..... p.2
Edito p.3
Madeleine Pelletier p.4
Régime laïque p.6 et 7
Jean-Paul Delahaye p.9
Parcoursup p.10

Écoles hors contrat p.11
Les infirmières p.12
Enfance en danger p.13
Le Mali p.18
Jeux p.19
Nouvelle p.20



9 771245 093003 >

Catherine Caillé-Coutant

Une petite femme, à la voix très douce, mais un tempérament très affirmé, Catherine ne s'en est jamais laissé compter. Sa personnalité indépendante lui valut des amitiés et des incompréhensions et même des inimitiés lors de son parcours professionnel et de ses engagements associatifs et politiques. Ses adhésions ne furent jamais des approbations inconditionnelles et son esprit critique, sans reniement, la conduisit à des ruptures.

Certifiée de lettres modernes, sa vie d'enseignante ne fut pas celle d'un long fleuve tranquille. Elle débuta en Bretagne à Guingamp et à Morlaix dans des collèges. Pour se rapprocher de la famille de son époux et d'une ville universitaire, elle demande sa mutation pour la Normandie. Sa nomination à Falaise ne lui convient pas. Elle se met en disponibilité. Elle enseigne alors un an en tant que maîtresse auxiliaire à Hérouville-Saint-Clair. L'année suivante, elle obtient un poste dans le collège de la même ville. Elle habite une ferme isolée à Boulon à 20 kilomètres de Caen. En congé de maternité en mai 1968, elle en ignore les événements. Elle en prend connaissance et les comprend à son retour au collège. Elle se syndique au SNES. Son intérêt intellectuel pour l'économie et la politique éveillé en classe terminale par l'approche théorique du marxisme se concrétise. En 1971 elle est affectée au lycée de jeunes filles Fresnel de Caen. C'est l'après « 68 » : le moment des remises en cause pédagogiques et des résistances qu'elles génèrent. Catherine se rattrape d'avoir raté la « révolution ». Elle se lance dans l'innovation pédagogique. Elle participe à un groupe d'écriture et crée un club de théâtre. Mais surtout, elle contribue pour la première fois à des initiatives féministes en participant à une exposition sur la représentation des femmes dans les manuels scolaires avec des collègues de Caen.

En 1974 elle abandonne le lycée et prend un bail de 15 ans dans un collège voisin. Agrégée.e.s, certifié.e.s et P.E.G.C. (professeurs de collège) s'y côtoient sans se rencontrer. Le courant « Unité- Action » de la F.E.N. (Fédération de l'Éducation Nationale) proche du parti communiste permet de surmonter les appartenances catégorielles. D'ailleurs, des

profs de tous grades fondent une cellule communiste. Catherine, elle, pour l'heure, réserve son militantisme au syndicat. Elle devient secrétaire de la section du SNES (Syndicat, National de l'Enseignement Secondaire). Grâce à une collègue elle découvre le G.F.E.N. (Groupe Français d'Éducation Nouvelle). Elle suit ses universités d'été. Catherine ne s'économise pas. En 1976, elle prend des responsabilités à la FCPE (Fédération de Conseils de Parents d'Élèves).

En 1986, elle souhaite se rapprocher de son domicile. De plus exercer en milieu rural la tentait. Le collège de Saint-Martin-de-Fontenay exauce ses vœux. Il est situé à quelques kilomètres de sa ferme de Boulon. Mais ce n'est pas un paradis champêtre. Son élection



au conseil municipal de Boulon sur une liste étiquetée communiste lui vaut quelques animosités de certains de ses collègues certainement démocrates. Elles se traduisent par des brouilles pédagogiques. Contrairement à ses élèves, le chef d'établissement ne la défend pas. Bien au contraire il informe l'inspecteur de la vie scolaire de « l'activisme du trublion ». Catherine bat en retraite. Pendant deux années, elle exerce à Tilly-sur-Seulles. Le temps apaisant les rancœurs et soignant les plaies, elle revient à Saint-Martin-de-Fontenay. Et surtout, ses déplacements en furent raccourcis.

En 1992, c'est « adieu ma Normandie ». La ferme est vendue. Divorcée en 1981, elle a fait la connaissance de Jo Coutant. Elle loge avec son compagnon au lycée agri-

cole du Fresne et exerce au lycée de Saumur Duplessis-Mornais. Son expérience saumuroise ne dure qu'un an. En 1993, elle cesse ses excursions professionnelles, plus de temps sera consacré à sa thèse de l'enseignement supérieur sur *la démocratisation de l'enseignement de 1957 à 1967*. Plus de temps, mais pas tout son temps.

Sa sensibilité de féminisme née en Normandie et même avant devient le fil rouge de ses engagements simultanés et successifs. Cette cause elle la promeut tant au Conseil fédéral de son parti que dans sa cellule de rattachement. Elle continue à la défendre en côtoyant Espace femme, à Femmes SOS Le Planning familial. En 2000, elle participe à la marche mondiale des femmes à la suite de quoi, elle coordonne un Collectif féministe et adhère à Femmes dans la Cité. Elle crée aussi un Comité de défense de la gynécologie.

Fidèle à un féminisme universel, elle l'est aussi à notre ami Jo Coutant militant du syndicat de l'enseignement agricole public. Ils se marient en 1996 et s'installent à Trélazé. Ensemble ils créent « Espace Marx » et organisent des cycles de conférences.

De par son humanisme, l'adhésion au « Mouvement de la paix » est d'évidence. Elle soutient les initiatives du groupe angevin. Mais elle s'y implique moins qu'à la Ligue des Droits de l'Homme. À la section départementale, elle est la parole laïque. Elle représente la LDH au Collectif vigilance laïcité siégeant à la F.O.L. Elle connaît bien ce lieu où elle participe à la formation des Services civiques.

Lors des soixante-quinze ans de la F.O.L., au travers de la lecture des Anjou laïque, elle y fit un exposé sur des actions qui ont marqué l'engagement laïque de la fédération.

Catherine à 84 ans est toujours active. Elle écrit beaucoup, poèmes et romans. Actuellement, elle anime un atelier d'écriture au Trois mats et intervient dans le Collectif Angevin du Printemps des Poètes.

Cette petite femme à la voix douce, mais au caractère bien trempé n'a pas oublié son activité proprement militante. Elle était présente au rassemblement du premier mai dernier. Munie d'une licence de lettres classique pour enseigner aux enfants de la bourgeoisie, elle a choisi son camp.

Jack Prault



Édito

À l'heure où sont écrites ces lignes, les résultats des élections législatives ne sont pas connus; seuls le sont ceux de l'élection présidentielle.

Ces derniers ont créé beaucoup d'amertume et chez certains de fortes acrimonies heureusement effacées ou occultées à ce jour. Donc des espoirs déçus ont généré des rancœurs affectives. Selon des avis divers, elles furent justifiées ou exagérées ou infondées. Quelles que furent leurs sincérités, elles ont escamoté et oublié le vice institutionnel de l'élection présidentielle au suffrage universel, principale cause des amertumes.

Ce n'est pas faire injure aux électrices et électeurs qui ont voté selon leurs convictions de mentionner que cette élection induit dès le premier tour, en bon droit et bonne logique, des votes stratégiques nommés de barrage ou utiles. Ce comportement de joueur d'échecs, sauf exception heureuse, peut se reproduire lors d'élections législatives du fait d'un mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Ces modes électoraux empêchent une représentation reflétant fidèlement la pluralité des courants de pensée existants. Le plus juste est incontestablement le scrutin

Quant au président de la République, toute modestie de simple citoyen mise à part, je pense que nous pourrions nous en dispenser

proportionnel. Et, pour ne pas éloigner les députés des électeurs, il pourrait être départemental et un report des plus forts restes sur des listes nationales. Quant au président de la République, toute modestie de simple citoyen mise à part, je pense que nous pourrions nous en dispenser. Et, s'il en fallait un pour « inaugurer les chrysanthèmes » et représenter symboliquement la France, il devrait être élu par ses pairs mandataires du peuple. Ces dispositions entreraient en cohérence avec un régime parlementaire. Lors des élections législatives, seuls votes nationaux hors celui de la présidentielle, les citoyens électeurs pourraient ainsi voter uniquement selon leurs convictions. À

leurs issues, en fonction des résultats, un contrat de législature pourrait être établi et un gouvernement mis en place. De plus l'assemblée recouvrant une réelle possibilité d'initier des lois, selon les circonstances, des majorités d'idées pourraient ponctuellement se constituer.

Le procès d'instabilité dressé au régime parlementaire de la IV^e République tomberait si, comme

en Allemagne, une motion de censure ne pouvait être déposée qu'à condition que ses auteurs s'engagent par contrat à gouverner ensemble.

Ces quelques modifications institutionnelles qui ne sont pas de mon cru, mais que je partage, pourraient être retenues par une constituante annonciatrice d'une VI^e République. Cette constituante voulue par des associations et des politiques devrait être, quel que soit le gouvernement, alimentée par de vives revendications sociales. Démocratie politique et démocratie sociale sont liées et indissociables. La première ne peut oublier la seconde.

Pour Anicet Le Pors, ancien ministre de la fonction publique sous la première présidence de François Mitterrand, une constituante vraiment porteuse de transformations fondamentales, ne peut advenir que si un événement national la rend impérative aux yeux du plus grand nombre. Un mouvement social de grande ampleur pourrait être cet événement. Les raisons tant politiques que sociales pour le déclencher ne manquent pas.

Une école pour tous, un combat social

Dans cet édit, ne sera évoquée qu'une possible contestation autour de l'école laïque. Quelques articles de ce numéro en donnent de bons motifs. Ce mouvement si, comme le dit Jean-Paul Delahaye, nous considérons que « l'école n'est pas faite pour les pauvres » devrait recouvrer une dimension sociale. Il faudrait alors expliquer aux classes laborieuses et aux laissés pour compte que ce sont leurs enfants qui sont les premières victimes du système éducatif en vigueur. Tout d'abord bien faire comprendre et admettre que la diminution du temps sco-

laire se fait au détriment de ceux qui n'ont que l'école pour apprendre et se cultiver. Pour l'allonger il faudrait davantage de professeurs et, pour le primaire, renoncer au statut du maître unique. Sinon, il y aura un

refus du personnel concerné. Dans ce cycle, l'institutionnalisation de professeurs d'école à dominante permettrait de dissocier le temps scolaire du temps de service

des enseignants. Puis elle faciliterait, entre autres, l'enseignement de disciplines dites secondaires comme la musique, les arts plastiques et l'éducation physique et artistique.

Si la valorisation salariale est une évidence pour l'attractivité du métier, une bonne formation professionnelle ne l'est pas moins. Un prérecrutement au niveau de la licence devrait permettre l'entrée dans un institut de formation professionnelle (peu importe la nomination de l'école). Une solide formation pédagogique et didactique armerait les jeunes enseignants pour leurs premières années d'exercices. Des bourses d'études pendant la licence et un salaire pendant la formation seraient susceptibles de séduire les enfants des classes populaires comme l'étaient autrefois les écoles normales pour les filles et les fils de paysans et de petits commerçants.

Évidemment, une bonne formation initiale ne peut dispenser d'une formation continue bien structurée sur les temps de service.

Toujours pour que l'école ne brime pas les enfants de pauvres, il faudrait rétablir quatre années d'études pour l'acquisition du bac professionnel. Plus de temps de préparation permettrait de combler des lacunes et ouvrir cet examen vers l'enseignement supérieur. De plus, un cursus plus long le rendrait moins utilitariste. Des disciplines comme la philosophie et l'histoire favorisant la formation de consciences citoyennes pourraient y prendre place.

Ces revendications et d'autres signalées par ailleurs dans ce journal seraient susceptibles de mobiliser les classes populaires et de faire du combat "Pour une école publique pour tous" un combat social.

Jack Proult



Madeleine Pelletier, intellectuelle, féministe et révolutionnaire

Malgré une enfance misérable elle réussit intellectuellement, Madeleine Pelletier naît le 18 mai 1874 dans une famille pauvre. Elle est en conflit avec sa mère qui ne lui montre aucune affection. Elle quitte très tôt l'école mais s'instruit par elle-même en fréquentant les bibliothèques. Dès l'âge de treize ans, elle fugue pour se rendre à des réunions anarchistes. Elle prépare son bac seule et est reçue avec mention très bien. Elle s'inscrit alors en médecine tout en suivant les cours d'anthropologie de Charles Letourneau qui l'aide matériellement pour sa formation intellectuelle. Elle gagne mal sa vie et se tourne vers le militantisme.

Militante féministe radicale, pacifiste

Avant 1914 elle entre dans la Franc maçonnerie, dans la Grande Loge symbolique écossaise. Très bonne oratrice, elle y fait des conférences, militant pour que les femmes soient admises dans toutes les loges mais à partir de 1907, son énergie va surtout aller vers deux autres mouvements où elle est déjà active : féminisme et socialisme. Dès le début c'est une militante féministe radicale, à l'écart des associations réformistes. En 1905, elle se coupe les cheveux et adopte définitivement le costume masculin. « *Mon costume dit à l'homme, je suis ton égale* » Elle est la première à donner à son geste un sens politique. « *J'aime à extérioriser mes idées, à les porter sur moi comme la religieuse porte le christ, le révolutionnaire son églantine rouge* » En 1905, elle prend la tête de La Solidarité des femmes, un petit groupe radical en contact avec les suffragettes anglaises. Elle fonde son propre journal La Suffragiste. En 1908, lors des élections, elle brise les vitres d'un bureau de vote. Déjà, elle s'impose comme théoricienne par de nombreux articles et brochures : 1913: le droit à l'avortement, 1914 : l'éducation féministe des filles : 60 ans avant le livre d'Elena Bellotti et les études de genre, préfigurant la phrase de Simone de Beauvoir « on ne naît pas femme on le devient » elle veut montrer comment on conditionne les petites filles à leur rôle futur. M.Pelletier milite dès 1906 à la SFIO dans la tendance la plus radicale. Elle reste lucide sur les limites des socialistes à l'égard des femmes « *le prolétariat est encore trop fruste pour concevoir l'émancipation de la femme* ». Pendant la guerre de 14-18, elle maintient une position pacifiste contrairement à la majorité des féministes et

socialistes, ralliées à l'union sacrée. Elle se propose comme médecin pour soigner les blessés sur le front mais doit se contenter d'un poste d'infirmière et moquée par les soldats du fait de son allure, elle quitte le front et se remet à des études. Après guerre, elle reprend son militantisme, toujours de façon très individualiste. Elle déteste les dirigeantes des associations réformistes souvent issues de la bourgeoisie, critique « *leur féminisme en décolleté* ». Elle prône la virilisation des femmes. « *Il faut être des hommes socialement* ». Pour elle, la femme doit accéder à tous les droits dont disposent les hommes : droits politiques, égalité civile, éducation identique pour les deux sexes, droit à la sexualité. Elle ne rejette pas le modèle masculin mais s'en inspire pour en faire la norme des deux sexes. Elle prône l'indépendance économique des femmes, la collectivisation des tâches domestiques. Il faut détruire les institutions de la famille et du mariage pour les remplacer par une vie communautaire. M.Pelletier n'a pas la haine des hommes mais déteste la servitude et c'est pour y échapper qu'elle se refuse au mariage et à l'union libre. Tant que l'égalité des sexes n'est pas acquise. Cette apologie du célibat ne l'empêche pas de défendre la liberté sexuelle et le droit à l'avortement.

Dans ses ouvrages elle développe ses idées féministes peu entendues

En 1920 Admirative de la révolution russe elle part en Russie bolchevique, en fait un récit très critique dans « *Mon voyage aventureux en Russie communiste* ». En 1925 elle quitte le PC mais reste franc-maçonne et collabore à la presse anarchiste et au Club du Faubourg lieu de débat ouvert sur toutes les questions d'actualité. « *Une vie nouvelle* » en 1932 est un roman utopique où elle décrit une société communiste telle qu'elle la comprend : disparition de la famille, égalité des sexes, maternité libre, éducation des enfants par l'État. En 1933, elle publie « *Une femme vierge* » qui est une sorte d'autobiographie. Puis en 1935, dans « *La rationalisation sexuelle* », elle défend ses idées néomalthusiennes. À la différence de la majorité des féministes qui adhèrent aux thèses natalistes, elle développe l'idée que seule la femme en tant qu'individu a le droit de décider d'être mère. Elle dénonce les lois de 1920 1923 qui

répriment la propagande anticonceptionnelle. En 1929, elle s'était rendue à Londres pour le Congrès de La Ligue Mondiale pour la Réforme sexuelle, ce qui lui vaut d'être relevée de ses fonctions de médecin des PTT. Un procès a lieu

En 1936 contre le Club du Faubourg qui avait organisé un débat sur son livre. M.Pelletier y fait sa dernière apparition publique, c'est son chant du cygne.



Non reconnue elle finit sa vie misérablement

En effet, en 1937, elle est frappée d'hémiplégie. Paralysée, sans ressource, sa situation est dramatique. Le Club du Faubourg lance un appel en sa faveur. En 1939, elle est de nouveau dénoncée dans une affaire d'avortement. Elle en pratiquait depuis de nombreuses années mais cette fois, elle en avait chargé deux autres femmes. Il s'agissait d'une jeune fille mineure enceinte de son frère. Les deux aides sont condamnées. M.Pelletier est déclarée irresponsable et admise à l'asile de Perray Vaucluse le 27 mai 1939. Physiquement son état est grave mais elle se considère internée abusivement. Ses amis échouent à la faire sortir et le 29 décembre, elle meurt d'une crise d'apoplexie et est enterrée dans une solitude totale. Cette femme scandaleuse tombe dans l'oubli. Il faudra attendre l'émergence de l'histoire des femmes pour que sorte de l'ombre cette intellectuelle féministe et révolutionnaire et que lui soit consacrés des articles, un colloque, et des biographies.

Marie Anne Guéry

Échos du Mois du genre

Créé en 2017, le Mois du genre est une manifestation imaginée par le programme de recherche GEDI (Genre et Discriminations sexistes et homophobes), et désormais portée par l'Université d'Angers et sa Mission Égalité.

Une vingtaine d'événements ont été proposés durant ce mois de mars 2022 (conférences, ateliers, projections, spectacles... gratuits et ouverts à toutes et à tous), permettant les échanges entre le grand public, les scientifiques et des artistes.

Parmi ce programme chargé, une intervention a retenu notre attention. Le 14 mars à 18 heures à la BU Saint-Serge, Mariame Tighanimine est venue présenter son livre *Dévoilons-nous, manifeste antiraciste et féministe*. « Le voile est le vestige d'un passé où le patriarcat était la norme ». Son analyse critique le port du voile, tout en s'élevant contre la stigmatisation des femmes qui le



portent. Elle défend le principe d'un dévoilement « inclusif », paisible. Elle revendique l'universalité du féminisme, mais pense que cela implique une universalité de la sororité et plus généralement de la solidarité. La complexité du monde nécessite que chacun.e de nous fasse preuve de flexibilité mentale et abandonne ses certitudes et ses croyances limitées et limitantes. Afin de s'émanciper, d'avancer, de devenir plus rationnel.le.s et plus libres.

Question de genre ?

Mariame Tighanimine était interviewée par Chadia Arab, géographe de l'Université d'Angers. Signalons que Chadia Arab vient récemment d'être au centre d'une affaire qui illustre les relations parfois ambiguës entre les États français et marocain. Cette géo-

graphe avait été retenue en première position par un conseil scientifique pour diriger, à Rabat, le centre Jacques-Berque, « institut français de recherche pour le développement des sciences humaines et sociales ». Centre sous la tutelle du CNRS et du ministère des Affaires Étrangères. Or, c'est la candidate classée derrière Chadia Arab pour ce poste, qui a finalement été choisie. Cela sans qu'aucune motivation ne soit mentionnée. On peut s'interroger sur les motifs de ce déclassement. Est-ce parce que la géographe d'Angers est spécialiste des migrations et des questions de genre ? Toujours est-il que son université s'en est vivement émue et qu'une pétition a été lancée le 7 avril par un groupe d'universitaires français et étrangers pour dénoncer le caractère « discriminatoire » de cette mesure.

Cartooning for Women

Dans cette période, on pouvait attendre au tournant la Ville d'Angers, dont on sait que sa municipalité n'est certainement pas toute en phase avec un Mois du Genre. Pour ne

pas dire que certains de ses élus sont du genre... à plutôt traîner les pieds ! Bon. Malgré tout, constatons que, du 7 au 31 mars, *Cartooning for Women*, exposition de dessinatrices et dessinateurs de presse d'Europe, d'Afrique, d'Amérique Latine, a été visible sur les grilles du jardin des Plantes et du musée Pincé. Une exposition pleine d'humour qui a eu le mérite de donner une dimension

internationale au Mois de l'égalité. Tous ces événements du Mois du genre ne sont pas du goût du Rassemblement des Étudiants de Droite. À la mi-mars, des tags et des collages racistes sont apparus sur les murs de la cafétéria de Belle-Beille. Et un tract du RED s'en est délibérément pris à cette manifestation : « Il nous est impossible de rester bras croisés face à des petits-bourgeois libertaires pourrissant la fac avec "leur mois du genre" et leur lutte contre la domination blanche ». L'Université indique qu'elle n'a pas souhaité déposer plainte mais a préféré répondre par des actions menées dans le cadre de la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Marie-Hélène Cauneau

Le saviez-vous



Ce troisième numéro de la revue annuelle des Amis d'Octave Mirbeau entend poursuivre le travail entamé il y a 28 ans : enrichir encore les études portant sur l'oeuvre de Mirbeau et contribuer à la popularisation auprès d'un large public.

Edition du Petit Pavé 26 €uros

Privatisation CHU

Il y a quelques semaines, j'ai eu la surprise de recevoir sur mon téléphone portable un message de la société Doctolib® me rappelant la date et l'heure d'une consultation au CHU. Je n'avais bien entendu jamais transmis ni donné mon accord à qui que ce soit pour transmettre à la société privée en question des données à caractère confidentiel me concernant, à savoir mon numéro de téléphone portable ainsi que mes dates et heures de rendez-vous au CHU. Je dois donc supposer que le CHU en a lui-même informé cette entreprise. Dans quel but ? Sans doute pour se décharger de tâches administratives en supprimant du personnel au passage. Obsession de la rentabilité qui gangrène les administrations publiques et leur fait oublier leur vocation au service du citoyen. Quelle peut être la contrepartie ? La philanthropie n'étant pas le but des sociétés privées à vocation lucrative, on peut aisément imaginer que Doctolib® commercialise maintenant à son profit les informations recueillies auprès du CHU, sans obligation d'information des patients concernés.

YMM

La dualité du régime laïque par Catherine Kintzler¹

Texte paru dans un hors-série de Marianne (*Qui veut la mort de la laïcité*) et sur le site Mezetulle.

L'expression « intégrisme laïque » a-t-elle un sens ?

La laïcité de l'association politique construit un lien disjoint des liens communautaires existants ; elle installe un espace zéro, celui de la puissance publique, laquelle s'abstient en matière de croyances et d'incroyances et se protège des croyances et incroyances. Mais le régime laïque ne se réduit pas au seul principe de laïcité ; il repose sur une dualité. D'une part ce qui participe de l'autorité publique (législation, institutions publiques, école publique, magistrats, gouvernement...) s'interdit toute manifestation, caution ou reconnaissance en matière de cultes, de croyances et d'incroyances – c'est le principe de laïcité stricto sensu. De l'autre, partout ailleurs y compris en public, dans l'infinité de la société civile (la rue, les moyens de transport, les espaces commerciaux...) et bien entendu dans l'intimité, la liberté d'expression s'exerce dans le cadre du droit commun. Sans cette dualité, qui produit ce que j'appelle la respiration laïque, la laïcité perd son sens.

La laïcité, obstacle à l'uniformisation. Dualité des principes

L'intégrisme entend d'uniformiser l'intégralité du mode de vie. Tout ce qui rompt un tissu qu'il veut ordonné à une doctrine unique surplombante, toute perméabilité à une pensée, à un comportement autres ou même seulement perçus comme déviants, tout cela lui est odieux. Toute autre parole, si proche de lui puisse-t-elle se prétendre, est à réduire et à éliminer. On ne souligne pas assez que les attentats islamistes visent des pays où les musulmans sont majoritaires et qu'ils font de très nombreuses victimes parmi les musulmans. Investi d'une « vérité » qui entend exprimer directement une nécessité ontologique, l'intégrisme islamique fait sienne la maxime absolue du persécuteur religieux : « tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens ». Il ne suffit pas de dire qu'il l'applique à ce qui ne lui ressemble pas : il l'applique à ce qu'il estime ne pas lui ressembler assez. Si un « accommodement » semble le satisfaire, ce ne peut être que comme signe d'un processus de soumission dont il réclamera toujours plus d'étendue et d'intensité : la stratégie de conquête lui est consubstantielle et il n'est donc jamais trop tôt pour le combattre sans

jamais rien lui accorder.

La laïcité n'est pas le seul régime politique à s'y opposer, mais elle le fait de manière diamétrale et spécifique.

Un régime laïque ne se contente pas de disjointre les Églises et l'État, les autorités « spirituelles » et religieuses d'une part et l'autorité civile de l'autre. Cette séparation est déjà un très grand progrès ; inven-



tée dans son efficience politique à la fin du XVIIe siècle, on l'observe dans les grands pays à régime de tolérance. Le régime laïque va plus loin en menant la séparation jusqu'à sa racine : l'organisation politique non seulement est indifférente au contenu de toute foi, mais elle ne doit pas son modèle à un moment religieux. Le lien politique ne s'inspire d'aucun lien de type religieux, ethnique, coutumier, il ne reconnaît aucune transcendance, il commence avec lui-même, de manière auto-constituante. On n'a pas besoin de croire à quoi que ce soit, ni même d'invoquer quoi que ce soit, pour le produire. Ce minimalisme installe l'autorité civile – la loi – dans un espace dont la légitimité se fonde sur l'effort de rationalité critique et dialogique fourni par les citoyens.

Dans son fonctionnement, le régime de laïcité repose sur une dualité de principes. D'un côté ce qui participe de l'autorité publique (législation, institutions publiques, école publique, magistrats, gouvernement...) s'abstient de toute manifestation, caution ou reconnaissance en matière de cultes, de croyances et d'incroyances, et réciproquement se protège de toute intrusion des cultes – c'est le principe de laïcité stricto sensu, le moment zéro. De l'autre, partout ailleurs y compris en public, dans l'infinité de la société civile, la liberté d'expression s'exerce dans le cadre du droit commun. L'articulation entre ces deux principes produit une respiration. L'élève qui enlève ses signes religieux en entrant à l'école publique les remet en sortant, il passe d'un espace à l'autre, échappant par cette al-

ternance aussi bien à la pression sociale de son milieu qu'à une règle étatique.

Ainsi, deux espèces d'uniformisation sont tenues en échec. Personne n'est soumis à l'uniformisation d'un État qui s'imposerait dans tous les secteurs de la vie non seulement publique au sens strict (politique) mais aussi sociale : le principe de laïcité proprement dit s'applique à un domaine limité. Mais parallèlement personne n'est assigné à suivre les exigences d'une communauté et d'y conformer ses comportements : une telle conformité est une uniformisation, le patchwork, pour être multicolore vu d'en haut ou de loin, est uniformisant dans chacune de ses parcelles. Raisonner en termes de « diversité » sert souvent à masquer et même parfois à promouvoir cette uniformisation par collection catégorielle qui devient alors une assignation – or la « diversité » est d'abord celle qu'on doit assurer aux personnes singulières. Dans une association politique laïque il n'y a pas d'obligation d'appartenance. Le droit des associations fournit des outils juridiques aux rassemblements, mais aucune communauté ne peut se prévaloir d'une efficience politique qui l'excepterait du droit commun et lui donnerait autorité sur « ses » membres. Le droit d'appartenance n'est une liberté que subordonnée au droit de non-appartenance.

« Intégrisme laïque » ?

Le régime laïque est donc autolimitatif. Installant la puissance publique dans un espace neutralisé, un espace « zéro » soumis au principe de laïcité proprement dit, il libère tout ce que ce principe ne gouverne pas : dans l'espace social ordinaire, la liberté d'expression peut se déployer dans le cadre du droit commun. L'expression « intégrisme laïque » n'a donc pas de contenu conceptuel. Ce vide de sens ne suffit cependant pas à expliquer sa persistance et sa fréquence. Il faut pour cela revenir au fonctionnement de la dualité de principes dont il vient d'être question : celui-ci connaît deux dérives obéissant à un même mécanisme.

Une première dérive consiste à vouloir étendre à la puissance publique le principe qui vaut pour la société civile : ce sont les tentatives d'« accommodements », de « toiletage », de reconnaissance des communautés en tant qu'agents politiques.

Suite page suivante

¹ Philosophe, auteure de nombreux ouvrages sur la laïcité, notamment "Penser la laïcité"

L'autre dérive, symétrique, consiste à vouloir appliquer à la société civile l'abstention que la laïcité impose à l'autorité publique : position extrémiste qui prétend « nettoyer » l'espace social de toute visibilité religieuse (brandie principalement contre une religion). Ces deux dérives opposées fonctionnent de la même manière : le retrait d'un des principes du régime laïque au profit de l'autre qui envahit tout l'espace. Chacune réintroduit une des deux espèces d'uniformisation dont il a été question : l'une par communautarisation de l'espace politique qui tend à livrer chacun à « sa » communauté, l'autre par l'effacement de l'expression religieuse dans l'espace civil.

En quel sens pourra-t-on alors parler d'intégrisme ?

La première dérive peut se réclamer d'une forme de tolérance consistant à organiser la coexistence de communautés « diverses ». Si elle ne relève pas directement dans son principe de la notion d'intégrisme (au sens où elle n'impose pas d'uniformisation homogène), elle favorise l'emprise de l'intégrisme à l'intérieur des communautés en fermant les yeux sur l'assignation des individus – ainsi peuvent se déployer des secteurs où s'applique, au-delà des mœurs, une norme particulière, notamment religieuse.

La deuxième dérive réclame la neutralisation de la présence religieuse dans l'ensemble de l'espace social partagé au nom d'un principe de laïcité qui sortirait alors de son champ d'application pour ne rencontrer que la limite de la vie intime, à l'abri du regard d'autrui. En ce sens on pourrait parler d'intégrisme puisque ce mouvement viserait une uniformisation homogène de la vie sociale relevant d'un principe général, appliqué par l'État.

S'agit-il bien d'un « intégrisme laïque » ?

On voit que l'invocation incantatoire de la distinction « public »/« privé » ne met pas la laïcité à l'abri d'un contresens, car chacun des termes est ambivalent. Ce qui est « public » peut en effet désigner ce qui participe de l'autorité publique (État, magistrats, législation, agents publics, etc.) mais peut désigner aussi ce qui est simplement accessible au public (espace partagé, la rue, les magasins, les transports...). « Privé » peut renvoyer à ce qui relève du droit privé mais aussi à ce qui relève de l'intimité. Sur cette confusion, on réclamerait alors que tout ce qui n'est pas intime doit se plier au principe de laïcité parce que c'est « public » ? Ce serait la négation d'un régime laïque, l'abolition de la liberté d'expression.

D'ailleurs on ne voit pas que la République laïque française ait réduit la présence religieuse dans la société ni même son influence.

Fait-on taire les cloches

pour un autre motif que la tranquillité publique ? Le port de signes religieux dans la rue, dans les espaces accessibles au public est-il prohibé ? Les discussions publiques, les publications sont-elles tenues d'éviter tout sujet religieux ? Est-il interdit d'organiser une réunion publique à caractère religieux, une procession ?

Une intimidation paralysante

Préserver et appliquer la dualité de principes propre au régime laïque est donc nécessaire. Faut-il alors, de peur de dériver vers un extrémisme uniformisant, se réfugier dans la frilosité et restreindre les objets du principe de laïcité ? Ce principe participe à la vie du

Faut-il alors, de peur de dériver vers un extrémisme uniformisant, se réfugier dans la frilosité et restreindre les objets du principe de laïcité ?

droit, et il n'est donc ni étonnant ni scandaleux qu'on songe aujourd'hui à l'appliquer à des éléments qui n'existaient pas autrefois ou qui ne posaient pas problème. Le mariage étendu aux personnes de même sexe est un apport récent et capital au corpus de la législation laïque, en ce qu'il achève de soustraire le mariage à un modèle d'inspiration religieuse. Prenons encore l'exemple des accompagnateurs scolaires : puisqu'ils viennent appuyer les professeurs (agents publics) et qu'ils n'interviennent pas en tant que témoins, mais qu'il assurent une mission directement éducative auprès des élèves, ne devraient-ils pas être concernés, eux aussi, par l'exigence de laïcité ? Dans ce cadre scolaire les parents accompagnateurs n'ont pas à traiter les enfants d'autrui comme s'ils étaient les leurs et réciproquement ils ont à traiter leurs propres enfants comme s'ils étaient ceux d'autrui. L'activité pédagogique ne change pas de nature, qu'elle s'exerce dans ou hors les murs. D'autres chantiers, moins visibles mais très importants, sont ouverts : la question de la recherche sur cellules-souches, celle de la fin de vie. Le champ des dispositions laïques doit être déterminé conceptuellement, mais détermination n'est pas clôture

sur un statu quo.

Une autre forme de paralysie menace la réflexion et l'action laïques et au-delà d'elles pervertit l'exercice de la liberté en laissant le champ libre aux menées intégristes déguisées pour l'occasion en victimes offensées. C'est l'autocensure à sens unique, réclamée au nom des sensibilités blessées. L'expression religieuse est libre dans la société civile, mais faut-il l'assortir d'une prescription morale qui réprouverait sa critique en l'accompagnant d'une injonction d'approbation – ce qui reviendrait à priver de liberté l'expression irréligieuse ? Aux yeux de ce prêchi-prêcha, il ne suffirait pas de respecter les lois en tolérant ce qu'on réprovoque : il faudrait en plus l'applaudir – si vous fronchez le sourcil en présence d'un voile islamique, vous êtes un affreux liberticide, un « intégriste laïque ». Et de vous expliquer que même si ce n'est pas « raciste » de caricaturer un élément religieux, c'est manquer de « respect » à ceux qui y croient. Il faudrait donc se donner pour règle le respect de ce que tous les autres croient ? Et ainsi non seulement on frappera d'interdit tout ce qui contrarie une croyance quelconque, mais on finira par considérer comme admissible que « la simple projection d'un dessin puisse entraîner une décapitation ».

Il faut rappeler que la liberté d'expression, encadrée par un droit qu'il faut justement appeler commun, vaut pour tous, en tous sens. Sa pratique est rude et n'a pas la gentillesse pour norme, mais la loi. Oui, on a le droit de porter le voile, on a le droit d'afficher une option politico-religieuse ultra-réactionnaire dans la société civile, on a le droit de dire que l'incroyance est une abomination. Mais

n'oublions pas la réciprocité : c'est en vertu du même droit qu'on peut exprimer la mauvaise opinion et même la détestation qu'on a de tout cela ; c'est en vertu du même droit qu'on peut caricaturer irrévérencieusement telle ou telle religion. Oui c'est difficile à sup-

porter, mais la civilité républicaine, en tolérant qu'on s'en prenne aux doctrines mais jamais aux personnes, a ici une leçon de « bonnes manières » à donner aux saintes-nitouches armées d'un coutelas. À quoi bon la liberté si elle ne s'applique qu'à ce qui me plaît ?



Devenir un citoyen et un individu libre

Retour de l'autorité, apprentissage de l'hymne national, lever des couleurs le matin dans les cours de récréation, port obligatoire de la blouse... les périodes électorales sont bien souvent l'occasion, pour certains candidats, de déverser une liste de propositions rétrogrades concernant l'école.

Ce retour aux « vraies valeurs » au « bon vieux temps » au « c'était mieux avant » permet ainsi à tout un chacun de verser quelques larmes nostalgiques sur son enfance, à défaut d'avoir le moindre impact sur ce qu'est réellement le vivre-ensemble.

Car la nécessité de renforcer l'esprit civique, la morale, la citoyenneté passe par d'autres mécanismes que ce recours aux vieilles recettes éculées de la phrase de morale au tableau apprise par cœur ou le retour de la blouse grise.

Des principes, mais aussi une pratique

Tous les pédagogues savent bien qu'il ne suffit pas seulement de connaître par cœur une règle de français pour être capable de l'appliquer correctement dans un écrit. Il en est de même pour la morale, le respect d'autrui, le vivre-ensemble. C'est par la pratique continue de l'écrit et la réflexion sur la langue que s'élaborent la consistance et la justesse de la syntaxe. Et c'est aussi par une pratique citoyenne régulière, dans la vie de la classe, que se construit l'individu respectueux d'autrui et des valeurs fondamentales d'une société démocratique. Les méthodes pédagogiques proposées depuis bien longtemps par les courants novateurs de l'école (Montessori, Freinet, Oury...), et reprises en partie par l'institution, insistent toutes sur la nécessité de la co-construction des savoirs, le tâtonnement, le travail de groupe, la coopération, l'échange, le débat entre pairs. Devenir citoyen, mais aussi et surtout un individu libre et autonome c'est d'abord être reconnu en tant que sujet de droit et en tant que sujet pensant dans ces microsociétés que sont la classe et l'école.

Les programmes scolaires de l'Éducation nationale parlent à juste titre de débat argumenté et de discussions réglées à mettre en place dans les classes. Les conseils de vie de classe ou des ateliers-philo hebdomadaires durant lesquels les élèves apprennent à débattre, à écouter autrui, à échanger dans le respect mutuel, à construire une réflexion collective et/ou à prendre des décisions, constituent des éléments-clés de l'éducation à la citoyenneté, au respect d'autrui et au vivre-ensemble.

Encore faudrait-il que les formations initiales et continues des enseignants suivent. En effet, faire débattre un groupe d'enfants ou d'adolescents dans le respect mutuel, en construisant une réflexion collective solide sur un thème, ne relève pas de l'inné.

La philo dès le primaire

Dans ce sens, la discussion (ou débat) à visée philosophique, mise en pratique depuis de nombreuses années dans des classes d'école primaire à travers le monde (et activement soutenue par l'UNESCO), est un excellent outil pour la formation du citoyen responsable et l'individu libre. À l'ère de la communication tous azimuts, des réseaux prétendument sociaux, le vivre-ensemble nécessite à l'évidence la formation à cette culture du débat. Tâtonner, élaborer collectivement une réflexion argumentée à travers un échange structuré en partant de supports divers (contes, littérature, œuvres d'art, films...), savoir remettre en cause ses propres idées au cours d'un débat réglé sont des éléments essentiels pour le développement d'une vraie morale humaniste et laïque. Toutes les expériences pédagogiques menées montrent également que de telles pratiques remportent la participation enthousiaste des élèves. La transversalité peut bien évidemment s'opérer entre la philosophie et des dispositifs tels que le « Prix Littéraire de la Citoyenneté », « École et cinéma » ou d'autres activités de la classe.

Les deux missions de l'école

L'école doit donc marcher sur ses deux jambes : à la fois, transmettre des connaissances sûres et, en même temps, développer l'esprit critique du futur citoyen. Contradiction en matière d'éducation civique ? Assurément non. La transmission des valeurs des droits de l'homme, du refus des racismes et du sexisme est un élément central dans la mission de l'école. Ces valeurs forment le cadre intangible de toute société respectueuse des individus. Et l'école de la République n'a évidemment pas à transiger sur cette transmission. Mais rien n'empêche de débattre ensuite des entorses ou des difficultés rencontrées dans l'application de ces principes.

Quelques exemples :

– L'école, comme la famille doit enseigner le refus du mensonge, bien sûr. Mais pourtant, mentir à la Gestapo, est-ce la même chose que mentir à un ami ?



– Tout vol est à proscrire, évidemment. Aucune société ne peut réellement fonctionner si ce postulat est bafoué. Pourtant, que penser d'une mère sans argent dérobant de la nourriture pour ses enfants ?

– Chacun a le droit à la liberté d'expression. Mais qui en détermine les abus, et sur quoi portent-ils (droit au blasphème par exemple) ?

Ce qui est intéressant dans ces quelques exemples de débats possibles dans le cadre scolaire, c'est la mise en route de la réflexion, au niveau d'âge des élèves bien sûr, pour faire toucher du doigt à ceux-ci la nécessité de ces droits et devoirs, mais en même temps l'utilité de s'interroger sur leur application particulière. C'est enclencher une approche de la complexité et une démarche réflexive pour sortir des ornières des pseudo-raisonnements binaires que l'on voit si souvent s'établir sur les plateaux de télévision ou les pages du Net. L'objectif est bien de penser par soi-même, de développer l'esprit critique pour éviter les enfermements communautaristes, religieux ou politiques.

N'en déplaise aux nostalgiques de la blouse grise et du coup de règle sur les doigts, nous sommes bien là dans une démarche pédagogique dont l'objectif est la formation d'un individu capable de raisonner réellement à partir d'une coopération entre pairs.

Patrick Tharrault

L'École n'est pas faite pour les pauvres

Jean Paul Delahaye, Directeur général de l'enseignement scolaire sous le ministère de l'Éducation nationale de François Peillon, a connu dans sa jeunesse la pauvreté et des pauvres il reste solidaire. Il sait, par expérience, qu'ils n'ont que l'école pour apprendre. Il aimerait que ce soit une possibilité pour une grande majorité d'entre eux et non seulement pour quelques « exceptions conso-

lantes¹ ». Très averti sur le fonctionnement du système éducatif français qu'il pilota pendant plusieurs années, dans son ouvrage « L'École n'est pas faite pour les pauvres », il établit un constat et ouvre des pistes pour une école républicaine plus démocratique et plus fraternelle. Pour démontrer les inégalités scolaires générées par un fonctionnement accepté tacitement même par des gens de gauche qui y ont

réussi comme le feront leurs enfants, il s'appuie sur des statistiques. Il ne se résigne pas à ce que 30 % des élèves, majoritairement des classes populaires, subissent des échecs programmés. La France, des pays développés, est la nation qui abandonne le plus d'enfants pauvres sur le chemin des parcours scolaires. Et si certains d'entre eux les terminent, le tri de l'orientation ne les conduit que très rarement et de plus en plus rarement vers des filières de prestige.

Jean-Paul Delahaye n'est pas manichéen. Il sait gré à des gouvernements de gauche d'avoir tenté d'infléchir la machine éducative infernale. Mais pour lui ces refondations projetées ont pâti d'un manque d'adhésion enthousiaste et de moyens. Dans des budgets insuffisants à tous les étages du système éducatif, la part la plus congrue revient aux scolarités dévolues aux classes populaires. De l'argent supplémentaire à la scolarité des catégories socialement désavantagées permettrait des classes à effectifs réduits, des

études surveillées, des maîtres spécialisés en plus grand nombre.

Jean-Paul Delahaye se garde de préconiser des types de pédagogie. En revanche, il insiste sur la nécessaire mixité sociale dans les classes et l'enseignement coopératif. Il n'oublie pas que la formation citoyenne requiert des rencontres d'élèves issus d'origines différentes. Évidemment, il proscriit l'école sépara-

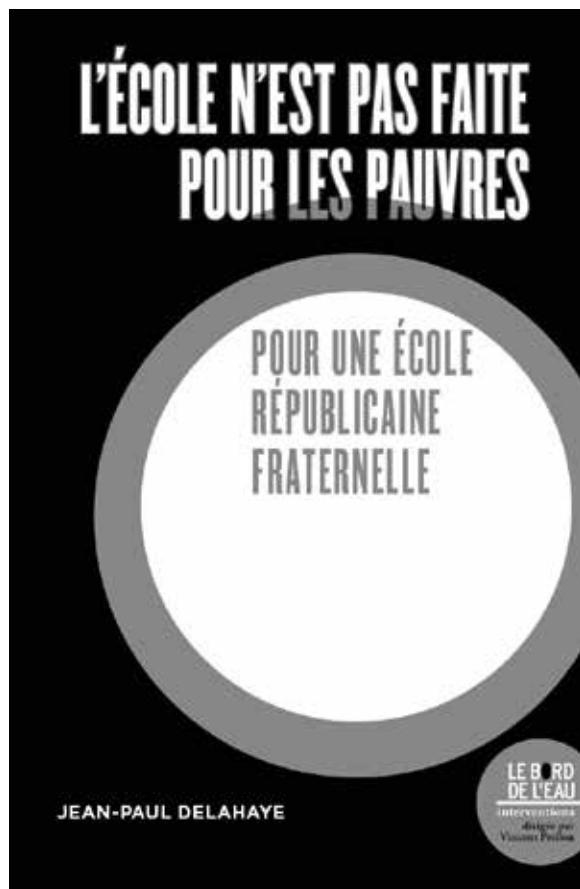
tiste de « l'entre-soi. ». Pour notre auteur, enseignant est un métier. Il prône un prérecrutement au niveau de la licence et une formation de deux ans conduisant au master 1 et 2. Une telle mesure associée à une revalorisation indiciariaire rendrait certainement le métier plus attractif sur tout le territoire. Enfin Jean-Paul Delahaye regrette la diminution régulière du temps d'école et proposerait de l'allonger. Il faudra, là, convaincre les

professeurs d'école dont le temps de présence serait forcément majoré.

« L'École n'est pas faite pour les pauvres » est un livre très documenté et riche de propositions. Il peut avantageusement nourrir des discussions entre enseignants et personnels de l'éducation.

Jack Prout

¹ Ouvrage précédent
Édition « Le bord de l'eau » (14 €)



Le saviez-vous

Paroles de (grand) patron

« Vous voulez un résumé de la situation ? On n'a rien connu de semblable depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est le chaos ! Un bazar innommable ! » C'était la déclaration de Florent Menegaux, PDG de Michelin devant l'assemblée générale des actionnaires le 13 mai 2022 à propos du grand dérèglement de la machine mondiale de production. Tous les grands groupes internationaux étaient convaincus depuis des décennies d'évoluer dans une économie sans frottements, identique au monde de la finance où les marchandises et les productions, comme les capitaux, pouvaient transiter sans à-coups d'un bout à l'autre de la Terre, et même faire plusieurs fois le tour de la Terre, avant d'arriver jusqu'aux consommateurs finaux. Tout était disponible à tout moment, en un clic. C'est fini.

J-L. G

Le progrès social n'est plus ce qu'il était, et la liberté a un drôle de maillot de bain¹ (ironie)

Eric Piolle, maire EELV de Grenoble, nous annonce l'autorisation du burkini dans ses piscines municipales, mesure qui selon lui devrait être « vue comme un progrès social » (20 Minutes) et comme « une liberté de se vêtir ou de se dévêtir » (Europe 1). Diable ! Jusque-là, quand on entendait « progrès social », on pensait congés payés ou retraite à 60 ans, Sécurité sociale ou RTT. Et « liberté » pour les femmes évoquait le droit à l'IVG ou le droit de vote...

Désormais, pouvoir porter un maillot qui efface le corps « impudique » des femmes est élevé au rang d'acquis social et de liberté nouvelle.

Bigotes et islamistes vont fêter ça en chantant l'Internationale ! Les filles vont savourer cette avancée majeure ! Et des « progressistes » de tout poil pourront leur rappeler amicalement ce « droit » nouveau, au cas où elles hésiteraient encore à cacher ce sein que l'on ne saurait voir... Merci encore, M. Piolle.

¹ Lu sur le site de nos amis du Créal 76

Parcoursup et apprentissage : du pain bénit pour la Catho !

C'est au printemps 2018, dans la foulée de la première élection d'É. Macron, que Parcoursup a été imposé aux lycéennes et lycéens.

Jusqu'alors le Bac fondait légalement leur droit d'accès aux études supérieures non sélectives dans les universités. Cependant, du fait du manque de moyens accordés par l'État, elles craquaient de toutes parts. Le tirage au sort mis en place dans certaines filières et certaines universités pour pallier cette situation intenable ne concernait qu'une infime partie des étudiant-e-s mais servit de prétexte : comment pouvait-on éliminer des candidatures par tirage au sort ? Le discours



dominant incrimina alors, non pas tant le défaut de financement, que le fait que ce tirage au sort ne tenait pas compte de la « qualité » de ces candidatures. C'est grâce à ce raisonnement biaisé que Parcoursup trouva sa justification. Si depuis étudiantes et étudiants ne trouvent pas de place dans la filière de son choix, ce n'est pas parce que l'Université manque de moyens mais parce que ces postulant.e.s ne sont pas au niveau : c'est de leur faute ! Vingt-deux ans après le grand mouvement étudiant contre la sélection, Devaquet put ainsi prendre sa revanche posthume... Il est d'ailleurs révélateur qu'en 2018 un supplément de 8 M€ fut accordé aux universités pour qu'elles classent les demandes d'inscription, même lorsqu'elles se refusaient – dans un premier temps – à toute sélection...

Renforcée par la réforme du lycée...

Lycéennes et lycéens sont parallèlement devenus les cobayes de la réforme du lycée mise en place par Blanquer dans l'Éducation nationale, avec suppression des filières et obligation faite aux élèves de « choisir » des spécialités. Or, les soi-disant « choix », largement dépendants des opportunités locales, sont souvent incohérents (et domma-

geables à certaines disciplines ; le « non-choix » des mathématiques en est le meilleur exemple), surtout lorsqu'enfants et parents ne sont pas conscients que ces « choix » vont être déterminants pour l'orientation décidée par le logiciel Parcoursup en fonction des critères des filières universitaires. Le stress commence donc avec les propositions d'inscription. Faut-il accepter une inscription dans une filière pas vraiment souhaitée, dans un établissement situé à l'autre bout du territoire, ou attendre dans l'angoisse une autre proposition, des plus incertaine ? Car un « choix » en implique bien d'autres : comment se loger et à quel prix loin du domicile de ses parents ?

Au plus grand bénéfice du privé

Au bout du compte, n'est-il pas préférable de s'inscrire dans un établissement privé local, les frais de loyer et de transport d'un logement lointain pouvant parfois être supérieurs au frais d'inscription prohibitifs dudit établissement privé ? Dans ce jeu de roulette russe, le privé, et notamment les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), trouvent une nouvelle voie de recrutement. La Catho d'Angers (Facultés libres de l'Ouest-UCO) n'est pas en reste, vers laquelle Parcoursup oriente les jeunes comme si elle était une vraie université. Avec des droits d'inscription à 7 000 euros (réductibles jusqu'à la moitié pour les moins fortunés), la Catho offre aux parents des alentours d'Angers ou de ses antennes toujours plus nombreuses (Guingamp, Vannes, Brest, Nantes, Laval, Le Mans, Niort, La Réunion, Papeete) un choix finalement « raisonnable », sinon contraint lorsque Parcoursup ferme les portes des établissements publics. Et, pour des jeunes, elle peut apparaître comme une planche de salut, quitte à contracter des prêts étudiants... Cela ne peut renforcer la tendance à la hausse de la part du privé : un étudiant sur cinq est inscrit dans le privé, contre un sur huit il y a vingt ans. Et cette dérive, souvent encouragée par les régions – comme celle des Pays de la Loire – au nom de la « complémentarité », risque encore de s'accroître si les frais d'inscription des universités se mettent à croître au nom de la recherche de « ressources propres » et du « réalisme » budgétaire prôné par les néolibéraux au pouvoir.



Apprentissage « pompe à phynances »

Déjà, les formations continues ou professionnalisées pratiquent des droits d'inscription élevés dans les universités « normales », non dérogatoires. Et les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation se révèlent une nouvelle source de profit. Les entreprises disposent ainsi d'une main-d'œuvre à bon marché (de 51 % à 100 % du SMIC en fonction de l'âge et du niveau de formation) exonérée des cotisations sociales, d'aides massives de l'État (entre 4000 et 8000€), notamment dans le cadre du plan « France relance » (Décret 2018-1348). Par ricochet, les centres de formation récupèrent une partie de cette manne publique pour leurs formations soi-disant « payées » par l'employeur. Et la propagande va bon train. Outre les déclarations des politiciens, pas une semaine ne se passe sans que la presse locale ne fasse état d'Untel qui, après avoir passé le Bac et commencé des études à la fac, s'est rabattu « avec succès » sur l'apprentissage. La Catho a sauté sur l'occasion en offrant toujours plus de formations « en alternance » (11 à Angers, 9 à Guingamp, etc.). Elle se vante déjà d'avoir plus de 500 étudiant-e-s en alternance...

Mettre fin à une concurrence délétère

Une situation de concurrence est exacerbée entre le privé et l'Université. Cette dernière, sous la pression de l'État et de l'austérité budgétaire suit les pas que des établissements privés comme la Catho empruntent sans complexe. Pour les classes populaires, les portes des études longues potentiellement émancipatrices se referment au profit d'études courtes dans les disciplines de service du secteur marchand. Il est donc urgent d'abroger les contre-réformes, de la LRU à Parcoursup, qui marchandisent l'enseignement supérieur public et n'offrent plus aux jeunes que le seul avenir d'agents économiques interchangeables et jetables.

Jean-Luc Godet

Enquête : écoles hors contrat

Pour construire cette enquête, le Comité National d'Action Laïque a demandé à l'Inspection académique de chaque département, le dernier rapport de visite des établissements privés hors-contrat implantés sur leur territoire. Force est de constater les réticences de l'institution à transmettre ces informations, malgré tous les avis positifs émis par la Cada (commission d'accès aux documents administratifs).

Ainsi, nous avons recueilli 164 rapports au 1er décembre 2021, sur environ 1800 établissements recensés. Même si le CNAL est attaché à la liberté d'enseignement, ce principe ne doit pas aboutir à ce que des enfants soit enseignés en deçà des standards éducatifs contenus dans le socle commun de compétences, de connaissances et de culture, ainsi que de la connaissance des valeurs de la République. Or, la lecture de certains rapports montre que dans de nombreux endroits, la mise en œuvre de ces éléments est trop souvent défailante.

Quelques extraits de rapports récents

Dans un établissement de Gironde, on peut lire que : « Les valeurs de la République n'apparaissent pas dans les traces écrites des élèves du 1er degré. Le manuel d'histoire support de cet enseignement accorde une très faible place aux personnages qui ont façonné la République. Le général de Gaulle n'est ainsi pas une figure historique à retenir dans ce manuel ». En revanche : « Le Maréchal Bugeaud apparaît comme le personnage grâce à qui les arabes ont pu apprendre à développer leur agriculture en Algérie (...) ». Et pire encore : « le rôle de Vichy dans l'extermination des juifs est mis sous silence, et ce génocide n'est d'ailleurs pas mentionné dans le traitement de la seconde guerre mondiale ». Dans un établissement des Pyrénées-Atlantiques, on apprend que « le support de géographie porte une vision marquée par une représentation du monde par races humaines (noirs, blancs), qui pose un souci majeur de conception erronée scientifiquement et potentiellement raciste ou a minima racialisée ». Dans ces écoles, les classes sont parfois non mixtes, un rapport montre que des responsabilités proposées aux garçons sont refusées aux filles. « Les filles ne déjeunent pas dans la même salle de restauration que les garçons, elles ne sont pas autorisées à participer aux groupes de responsabilité »

On retrouve des dérives importantes dans des établissements Montessori, où ce qui est

observé par les inspectrices et inspecteurs diffère fortement de l'image que ces établissements mettent en avant auprès des parents. « Le terme d'innovation annoncé dans le projet d'école ne correspond à aucune réalité effective dans l'établissement », souligne un rapport concernant une école du Var. Les choix pédagogiques laissent à désirer : « Madame T. a évoqué la nécessité pédagogique de laisser la créativité littéraire s'exprimer, sans imposer de règles orthographiques qui pourraient la restreindre », pour un établis-



sement de Meurthe-et-Moselle. « En lecture, seul un élève présente un niveau acceptable pour son âge » (école dans les Vosges).

Pour en finir avec les dérives observées

Le CNAL émet cinq préconisations et interpelle la Cour des Comptes

- 1 Le régime d'autorisation lors de l'ouverture d'un établissement privé hors contrat doit devenir la règle

À l'instar de la réglementation qui régit actuellement l'instruction en famille, l'ouverture d'un établissement hors contrat doit passer d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation.

- 2 Le projet pédagogique doit faire partie intégrante du dossier de demande de création. Comme c'est le cas pour l'instruction en famille, le projet pédagogique de l'établissement doit faire partie des documents exigibles au moment de l'ouverture, de manière à éclairer systématiquement les pouvoirs publics sur la base philosophique, pédagogique, religieuse ou spirituelle, inspirant les enseignements. De même, au moment de la demande d'ouverture, la personne morale ou physique en charge du dossier doit être en mesure de prouver l'existence des ressources humaines et du matériel pédagogique nécessaire pour assurer les enseignements obligatoires.

- 3 Le Préfet doit pouvoir prononcer la fermeture d'un établissement dès lors que l'acquisition du socle commun et des valeurs de la République est défailante.

- 4 La méthodologie des restitutions des rap-

ports doit être améliorée.

Cette enquête montre à l'évidence que les outils de restitution dont disposent les services du ministère lors des inspections d'établissements hors contrats sont inexistantes. Le CNAL préconise la mise en place d'une grille d'évaluation permettant d'avoir une vue complète du fonctionnement de ces établissements tant du point de vue des contenus, des démarches pédagogiques, que sur des ressources humaines ou des équipements

- 5 – Information des familles

Nous conseillons aux parents qui souhaitent scolariser leur enfant dans un établissement d'enseignement privé hors-contrat d'exiger la consultation des rapports d'inspection, ou bien de les demander à l'Inspection Académique concernée. En effet, nous avons observé dans un grand nombre de cas, un décalage important entre les intentions affichées et la réalité.

Interpellation de la cour des comptes

Le CNAL saisit la Cour des Comptes pour qu'elle éclaire nos concitoyens sur le montant total des financements perçus par des établissements d'enseignement privés hors-contrat, notamment en provenance de fondations reconnues d'utilité publique, et qui permettent des dépenses d'investissement et de fonctionnement à destination des établissements religieux. Ce faisant, les donateurs bénéficient de défiscalisation.

Pour le CNAL, le financement public de ces établissements, même indirect via ces fondations – dont on a parfois du mal à évaluer le volet public de l'utilité –, contrevient au deuxième article de la loi de 1905, qui précise que la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.

N.B. Le préfet de Maine-et-Loire a fait savoir aux organisations laïques que la délibération de la Soclova décidant la construction de locaux tertiaires à la Roseraie est valide. L'école "Le Gouvernail" pourra donc, en toute légalité, contre un modeste loyer s'installer dans des locaux neufs.

Enfance en danger

Dans le journal Libération du 17 mars 2022, on peut lire : « Une influenceuse et animatrice de colo a lancé le mouvement #MeToo Animation pour alerter sur les violences sexuelles dans le milieu de l'encadrement des mineurs. Sur les centaines de témoignages reçus, une majorité concerne les camps de vacances. » Cet article de Libé qui met le focus sur les agressions sexuelles dans les centres d'animations et de colonies de vacances a interpellé les membres de la F.O.L., gérante de certains de ces centres.

Personne n'ose imaginer qu'un animateur de l'association puisse être un violeur et pourtant les chiffres sont parlants. Pour la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Divise), 10 % des violences sexuelles subies par les enfants ont lieu en institution. À la vue de cet article la première réaction d'un parent inquiet serait d'annuler le séjour de son enfant dans une colonie ou centre de vacances. Dans 90 %, les cas d'agression ont lieu dans le milieu familial. Les auteurs sont le père, le frère, le grand-père... Ils ciblent leur victime dans l'entourage où le huis clos du foyer isole les enfants. C'est un fait, le problème existe et il est étendu à toute la société quel que soit le milieu.

Lutter contre le viol et la pédocriminalité

En France en 2019, 165 000 enfants ont été victimes de viol ou de tentative de viol. Seulement 6 % des enfants arrivent à franchir la porte d'un commissariat. Moins d'1% des violeurs seront condamnés. Déjà en 1983 la féministe Andrea Dworkin¹ établit une relation sur la manière dont les femmes sont violentées et dominées par les hommes dénonce. Je la cite : « Dans nos sociétés patriarcales l'homme a tout pouvoir sur les femmes et les enfants. Ce pouvoir de domination est exercé par l'homme dans la vie quotidienne. Dans le monde, toutes les 3 minutes une femme est violée, toutes les 18 secondes une femme est battue. Quelles conséquences aujourd'hui et demain cela aura-t-il pour l'enfant témoin de cette domination masculine? Le pouvoir masculin est institutionnalisé, protégé par la loi, par les religions et les pratiques religieuses, par la police, les artistes, les universités bastions de la domination masculine. » Ce constat est toujours d'actualité. Depuis 2017 la colère des femmes s'exprime dans le mouvement #Me Too qui brise le silence. Les victimes osent parler et porter



plainte. Le nombre de plaintes pour viol a augmenté mais les violeurs restent souvent impunis. C'est inadmissible! En mars la nouvelle vague de #MeToo inceste dénonce l'emprise du pouvoir patriarcal sur les enfants. La nouvelle loi sur le viol (21 avril 2021) précise les limites des attouchements souvent banalisés par l'agresseur : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze ans (18 ans en cas d'inceste) ou commis sur l'auteur par le mineur, un viol est puni de 20 ans de réclusion. » C'est un crime. Un enfant qui a été violé peut porter plainte jusqu'à 30 ans après sa majorité. Mais pour que cessent

*Très souvent ceux
qui recueillent
les plaintes
mettent en doute
la vérité des faits
par des questions
ambiguës au cours
de l'interrogatoire*

ces violences il faut les moyens d'appliquer les lois. Très souvent ceux qui recueillent les plaintes mettent en doute la vérité des faits par des questions ambiguës au cours de l'interrogatoire. La plainte d'un enfant doit être reconnue sans condition, il n'a pas à prouver qu'il a résisté. Il fait preuve d'un grand courage en portant plainte et il a besoin que la société le reconnaisse comme victime pour

se reconstruire. La réponse doit être politique: une formation initiale et continue pour les magistrats et policiers. « Cette formation doit les amener à déconstruire leurs stéréotypes sexistes, comprendre le mécanisme de la domination masculine, et appréhender les conséquences psycho traumatiques qui accompagnent les victimes pendant de longues années. »² Le BAFA-BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur) comporte ce module qui ne doit pas être écourté.

Le problème, c'est la socialisation des hommes

Dès leur plus jeune âge, les garçons sont éduqués à la violence. Les jeux de superhéros, jouets et vidéos dans un imaginaire de bagarres développent une idéologie viriliste que les filles comme les garçons se sentent autorisés à pratiquer tous les jeux à égalité. En général les filles adhèrent avec enthousiasme à ces changements, les garçons se sentent dévalorisés dans un premier temps. Aux éducateurs de valoriser les activités "dites filles". Casser les modèles sociétaux de fille ou de garçon. Dire aux enfants qu'il y a des lois pour les relations sexuelles, tout le monde doit les respecter³ et qu'ils ont le droit de dire non à l'adulte.

Catherine Battreau

¹ Andrea Dworkin - Écrivaine et militante féministe aux États-Unis

² Déviriliser le monde - Céline Piques (Présidente de l'association Osez le féminisme) C'est ta vie -

³ Thierry Lenain (Encyclopédie qui parle d'amitié d'amour et de sexe aux enfants)

Méditation de pleine conscience à l'école... Suite et fin

Le communiqué de la LDH sur ce thème a été publié dans le n° 138, complété d'une expérience locale avec la projection au 400 coups le 28 janvier 2020 du film *Happy la méditation à l'école*, suivi d'un débat avec des profs d'un collège de la Sarthe et des instructeurs de l'Association de Mindfulness du M. & L. Il nous importait d'informer nos lecteurs des suites des actions engagées dans ce combat.

Certains pourraient dire que la Méditation de pleine conscience (MPC) est entrée par effraction dans l'école, car ses tenants l'y ont introduite par la bande, sans y être autorisés par l'institution. D'autres diraient qu'en laissant faire, cette même institution y consentait. En tout cas, au printemps 2021, le Ministre JM Blanquer réfléchissait officiellement à une expérimentation de grande ampleur de la MPC dans 240 classes de CM2, 6^e & 5^e et ce dès la rentrée de septembre 2021. Ses promoteurs emmenés par le député Marcheur de Redon Gaël Le Bohec, évoquaient alors la MPC comme une pratique laïque, reconnue par de nombreuses études scientifiques et pouvant permettre de réduire les inégalités sociales, le tout sans aucune preuve avérée. Alors le communiqué de



presse de la LDH publié le 25 juin 2021 jeta comme un pavé dans la mare. Repris par nombre de quotidiens et d'hebdomadaires, il faut dire que la LDH avait fait fort. Le titre d'abord, *En entrant dans l'école publique, la Méditation de pleine conscience vient tacler de plein fouet la loi de séparation des Églises et de l'état, socle de la laïcité*, et son développement ensuite, jetèrent de sérieux doutes sur la légitimité de cette approche. La LDH demandait au ministre de renoncer au projet d'initiation de la MPC dans l'école publique, et de mettre fin à l'ensemble des pratiques l'accompagnant, celles-ci étant directement liées à des spiritualités et croyances.

La MPC ou *Mindfulness* née aux États-Unis avant d'être introduite en Europe, est une technique très spécifique reposant principalement sur le silence, un vide mental associé à l'écoute de sa respiration, le tout complété d'un « *body scan* », très inhibant. Sa promo-

tion et son financement à travers le monde sont organisés par le think-tank ésotérique américain *The Mind and life institute*, consortium associant des mouvances ésotériques comme l'Anthroposophie, le New Age, des obédiences néo-bouddhistes contestées. L'inventeur déclaré de la MPC ou *Mindfulness*, John Kabat-Zinn, étant aussi l'un des actuels leaders de l'Institut Esalen, importante officine New Age, matrice de nombreuses psycho-sectes qui inondent la planète depuis les années soixante-dix. En France, l'offensive est relayée par la structure privée *Initiative mindfulness France*, qui fait état dans ses rapports d'activité de 2019, d'initiatives locales concernant 425 établissements publics et privés. Ce seraient près de 23 000 enfants qui auraient *bénéficié*, par leur intermédiaire, d'un programme de MPC, ou pleine présence. De son côté Miviludes enregistrait de nombreux problèmes liés à la pratique de la MPC y compris chez les mineurs.

SUITES... À la rentrée 2021, il semblait bien que le MEN avait toujours de fortes hésitations à l'affichage. En effet, des écoles et des collèges ainsi que des militants œuvrant contre les dérives sectaires, remontaient des informations faisant état de la réapparition et la multiplication de façon maquillée d'*ateliers de relaxation*, d'exercices d'écoute

de sa respiration, de méditation, de body scan à l'initiative des mêmes instigateurs.

Devant cette effraction avérée, une quinzaine d'organisations se joignaient à la LDH pour écrire le 18 janvier 2022 au ministre JM Blanquer et lui demander d'intervenir pour (y) mettre fin sans délai afin de refuser à la fois l'entrisme d'un groupe d'influence ésotérique des plus douteux dans l'Éducation nationale, et d'une technique, la MPC, aux conséquences incertaines et potentiellement risquées sur le développement psychique des enfants.

Rendue publique, cette lettre au Ministre est immédiatement relayée par des hebdomadaires ainsi que par les quotidiens de la presse nationale et régionale. Les lecteurs du Monde eux ne connaîtront l'information que deux semaines plus tard au travers d'une réponse dans une tribune au titre bien étrange ; *la Méditation de pleine conscience est très loin des images ésotériques et des odeurs*

d'encens. Le psychiatre Christophe André ancien du groupe Osho et 1er signataire du document ainsi que ses 7 suivants sont tous soit liés à une association strasbourgeoise notoirement ésotérique nommée Science Art Méditation, ou bien proches de la nébuleuse occulte Anthroposophie de Steiner. Quant aux 130 signataires suivants, ce sont dans leur très large majorité des pratiquants de la MPC ayant suivi le très controversé Diplôme d'Université strasbourgeois Médecine "Médiation et Neurosciences " animé par le professeur honorifique, Jean-Gérard Bloch. Donc beaucoup de consanguinité.

Rajoutons aussi que les preuves scientifiques mentionnées dans la tribune manquent de références. Peut-être est évoquée ici une méta-analyse faisant plein d'éloges de la MPC publiée en mai 2015 dans la revue *Plos One*. Mais pas de chance en avril 2019 cette même revue se rétracte et dépublie cette méta-analyse qui faisait le point sur 20 000 publications médicales. La raison est un travail totalement bidonné, des fraudes, des conflits d'intérêts entre auteurs et la MPC et même avec l'éditeur. Bref une des plus grosses fraudes de l'histoire de la médecine. Les vraies conclusions sont : effets non probants de la MPC avec des résultats ne dépassant jamais les résultats obtenus avec des traitements conventionnels, avec une nécessité d'une meilleure méthodologie de travail. Ceci sera réaffirmé par une méta-analyse réalisée par le groupe des *Éditions Nature* publiée en mai 2022.

Et FIN... Le 4 février 2022 le Figaro publie l'épilogue : *Méditation de pleine conscience, JM Blanquer dit non. DÉCRYPTAGE - Cette pratique inspirée du bouddhisme serait porteuse de risques de dérives sectaires. Son expérimentation à l'école est écartée. La proposition d'expérimentation à grande échelle de la méditation de pleine conscience à l'école, portée par le député LREM Le Bohec et les adeptes de cette pratique - du médiatique psychiatre Christophe André aux associations œuvrant dans le domaine -, n'aura pas lieu.*

Exit aussi le député LREM qui ne s'est pas représenté aux législatives de juin

La vigilance des militants laïcs a été primordiale dans cette lutte que certains spécialistes pensaient perdue. Merci à nos lecteurs de continuer à nous informer des situations qu'ils rencontrent. Ils trouveront sur le site du journal les pièces correspondantes aux références de cet article.

Arnolphe

Premier mai¹

Le premier mai est une journée de lutte depuis plus de 130 ans mais nous pourrions aussi dire depuis seulement 130 ans.

C'est d'abord pour la journée de 8 heures que les travailleurs américains puis européens ont fait grève et institué cette journée internationale de lutte des travailleurs avec leurs syndicats alors conscients que cette lutte ne pouvait qu'être internationale car les luttes sociales n'ont pas de frontière et le nationalisme n'a pas sa place dans le combat international du monde du travail. Nous sommes plus proches, faut-il le rappeler, des travailleurs italiens, kenyans, russes ou ukrainiens que de nos soi-disant actionnaires français !

Puis le 1er mai 1910 était surtout en France centré sur la nouvelle loi qui instituait une retraite dont les travailleurs disaient qu'elle était « la retraite des morts » car les travailleurs n'y avaient droit qu'au moment où ils mourraient, vieux rêve du patronat et des gouvernements acquis à sa cause.

Puis les 1er mai ont aussi été pacifistes, malheureusement de manière trop minoritaire, au moment de la Première Guerre mondiale car



le monde du travail a toujours compris que la guerre était toujours l'ennemi du monde du travail et toujours organisée par les puissants avec la peau de la population comme le disait Jaurès : « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ». Et il nous faut donc penser particulièrement et assurer de notre solidarité tant les travailleuses et travailleurs ukrainiennes que les travailleuses et travailleurs russes.

Et les 1er mai ont ensuite été contre la crise, le chômage et le fascisme dans les années 1930.

Bref, les travailleuses et travailleurs, ceux et celles qui vivent de leur travail, ont toujours été obligées de lutter quelque que soient les

gouvernements, les circonstances et le rapport de force.

Mais le fait est que depuis 100 ans, nous travaillons deux fois moins par an, nous gagnons quatre fois plus et un ensemble de règles protectrices se sont développées. Et d'ailleurs ce mouvement irréversible, cette force inexorable du mouvement ouvrier se répand dans le monde aujourd'hui dans les grèves et les combats.

Face à cela, les capitalistes ont toujours voulu imposer une voie contraire : nous faire travailler plus et gagner moins avec de moins en moins de règles protectrices ! Ce programme traditionnel des puissants et capitalistes a pu être porté par différents gouvernements, aujourd'hui c'est Macron qui le porte, sous une forme prétendument moderne, ce combat vieux et ancien des capitalistes. Il le porte d'une manière plus démocratique que le pen et c'est l'unique raison pour laquelle nous avons appelé à ne jamais voter pour l'extrême droite.

Macron a cette occasion a pu dire que les résultats l'obligeaient. Nous pouvons plutôt penser que la seule force qui pourra l'obliger

à renoncer à ses projets mortifères c'est nous ! La force de monde du travail, la force de la grève et du collectif. Ne nous y trompons pas, nos adversaires ne sont pas forts et le deuxième quinquennat s'annonce espérons le difficile. Ils ne seront forts que de nos faiblesses !

Et c'est à cela que va travailler la FSU avec

la CGT, FO, solidaires, l'UNEF la voie lycéenne et l'UNSA ou la CFDT s'ils le veulent dans les prochaines semaines et mois.

L'exigence aujourd'hui c'est d'imposer l'augmentation des salaires (en ces temps d'inflation) la retraite à 60 ans, le retour de protections pour les chômeurs et chômeuses, pour les droits syndicaux.

C'est cela notre programme et celui du monde du travail.

Vive la lutte des travailleuses et travailleurs du monde entier et soyons toujours sûrs de notre force !

Christophe Hérou

¹ intervention au nom de la FSU

Le saviez-vous

Recrutement des professeurs

Dans Ouest-France du 13/05/2022, l'article « Va-t-on vers une pénurie de profs à la rentrée ? » fait état des difficultés de l'Éducation nationale pour recruter des enseignants, en particulier en mathématiques. Tous les 1035 postes ouverts au Capes ne seront pas pourvus. Malgré des critères revus à la baisse, seuls 816 candidats deviennent admissibles après l'écrit. Encore un certain nombre ne franchira pas victorieusement la barrière de l'épreuve orale. Le syndicat Snes-FSU estime à au moins 200 le nombre de postes perdus



à l'issue du concours. Situation identique dans de nombreuses autres disciplines. Comment expliquer cette désaffection pour le métier ? Il n'est sans doute pas nécessaire de gloser à n'en plus finir sur des causes sociologiques, des changements dans la société, ... Un simple coup d'œil au bulletin de paye suffit pour comprendre le malaise. En début de carrière, après 5 années d'études post-bac, le salaire n'est que de 1,14 fois le SMIC. Une rapide enquête auprès d'un proche, professeur de mathématiques capésien en 1970, aujourd'hui retraité, qui a bien voulu rechercher son salaire de débutant révèle un montant égal à 2 fois le SMIC, du moins à son équivalent de l'époque. Autre point de comparaison donné par un retraité d'une autre discipline. Son salaire de début de carrière correspondait à celui d'un capitaine de l'armée. Aujourd'hui même pas adjudant. Clairement l'État ne considère malheureusement plus les enseignants comme une composante essentielle pour l'avenir de notre pays.

YMM

Ambroise Croizat

Aujourd'hui, en France, si vous vous présentez à un hôpital on commence par vous soigner. Contrairement, aux États-Unis, on débute par une enquête sur vos revenus. S'ils ne permettent pas de payer les soins que votre état nécessite, on vous refoule sans ménagement. La première question lors d'une recherche d'emploi est l'étendue de la couverture médicale avant même le montant du salaire.

À une époque où le libéralisme triomphant cherche chez nous aussi à remettre en cause notre sécurité sociale, il n'est peut-être pas inutile de rappeler son origine, la date de sa création et qui l'a mis en place.

Un embryon de sécurité sociale existe dès le Moyen Âge. Les corporations organisent une assistance limitée. Les sociétés de secours mutuel, légalisées en 1835, ancêtres des mutuelles que nous connaissons aujourd'hui, proposent à toutes et toutes leurs prestations. Toutefois elles restent bien trop coûteuses pour la majorité de la population. La loi du 25 juillet 1893 a créé une assistance médicale gratuite pour tout citoyen malade et indigent. La loi du 27 juin 1904 crée le service départemental d'aide sociale à l'enfance, tandis que la loi du 14 juillet 1905 crée un dispositif d'assistance aux personnes âgées, infirmes et incurables. La loi du 5 avril 1928 permet aux salariés, de droit privé, ayant un contrat de travail, de bénéficier d'une assurance maladie: maternité, invalidité, vieillesse et décès. Comme on peut le constater, l'idée d'une sécurité sociale pour tous et toutes est dans l'air du temps. La seconde guerre mondiale mettra un terme à ces avancées. Il faudra attendre la Libération pour que, dans ce domaine, les propositions du Conseil National de la Résistance soient mises en application par Ambroise Croizat.

Qui était-il

Ambroise Croizat naît le 28 janvier 1901 à Notre Dame de Briançon, petite cité ouvrière de la Savoie, dans la vallée de la Tarentaise le long du cours de l'Isère. Il meurt le 11 février 1951 à Suresnes. Il travaille en usine, dès l'âge de 13 ans, lorsque son père est appelé sous les drapeaux en 1914. Apprenti métallurgiste, il suit en même temps des cours du soir et devient ouvrier ajusteur outilleur dans la région lyonnaise. Il adhère au Parti socialiste en 1918 et se déclare partisan de l'affiliation de la SFIO à l'Internationale communiste. animateur des grandes grèves de la



métallurgie lyonnaise, il entre au Parti communiste dès 1920. Il devient un des dirigeants des Jeunes communistes de 1920 à 1928. Il est alors nommé secrétaire de la Fédération unitaire des métaux. Un an plus tard et jusqu'à sa mort, en 1951, il est membre du Comité central du PCF.

Élu député lors des élections législatives de 1936 dans la deuxième circonscription du 14^e arrondissement de la Seine, il négocie la convention de la métallurgie parisienne et rapporte à la Chambre la loi sur les conventions collectives. Arrêté en octobre 1939, déchu de son mandat en février 1940, le tribunal militaire le condamne à 5 ans de prison et de privation des droits civiques.

Incarcé en 1941 au bagnon de la Maison Carrée à Alger, le débarquement allié en Afrique du Nord le libère et il siège à l'Assemblée consultative provisoire au sein de la commission du travail et des affaires sociales. À la Libération il est élu membre des deux assemblées constituantes puis à l'Assemblée nationale de 1946 à 1951.

Le ministre et son œuvre

Nommé ministre du Travail par le général de Gaulle de novembre 1945 à janvier 1946, il devient ministre du Travail et de la Sécurité Sociale de janvier à décembre 1946 dans les gouvernements Gouin et Bidault et de janvier à mai 1947 dans le gouvernement Ramadier. Il affirme dans son premier discours à l'Assemblée, en tant que ministre, que la Sécurité Sociale et la retraite des vieux travailleurs constituent une priorité pour le gouvernement. « *Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une anti-chambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie.* » Notre nouveau Président devrait méditer cette phrase.

En collaboration avec deux hauts fonction-

naires, Pierre Laroque et Alexandre Parodi, résistant et compagnon de la Libération, il parvient à appliquer les ordonnances de 1945, émanation directe du Conseil National de la Résistance. Il met en place la Sécurité sociale. Les allocations familiales sont doublées. Il augmente les heures supplémentaires de 50% et supprime l'abattement de 10% sur les salaires féminins. Il améliore le droit du travail, renforce les comités d'entreprise, généralise la médecine du travail et régleme les heures supplémentaires et le statut des mineurs.

Lors de son dernier discours à la tribune de l'Assemblée nationale, il déclare: « *Jamais nous ne tolérerons que ne soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès...* »

" Jamais nous ne tolérerons que ne soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale. "

Emporté par un cancer du poumon à 50 ans, ses obsèques sont suivies par un million de personnes jusqu'au Père La chaise où il est inhumé.

Quelques remarques en guise de conclusion

À cette époque les hauts fonctionnaires étaient aux services des élus et des idées politiques que ceux-ci souhaitaient mettre en œuvre. On ne parlait pas du poids, de l'influence ou du veto de Bercy dans l'orientation des décisions.

Deuxième remarque, à cette époque l'engagement politique était un mode d'ascension sociale. Comme Ambroise Croizat, un simple ouvrier métallurgiste pouvait devenir ministre et réussir.

Il n'était pas nécessaire de sortir des grandes écoles ou de l'ENA avec un esprit totalement formaté aux mêmes idées, libérales il va de soi.

Yves Mulet Marquis

Les informations contenues dans cet article sont issues de diverses pages de l'encyclopédie en ligne Wikipédia.

Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple

Non, ce n'est pas un slogan, c'est le « principe » de la République comme l'édicte l'article 2 de l'actuelle Constitution. Mais que pense « le peuple » de cette affirmation, comment la vit-il ? La récente élection présidentielle est l'occasion de tenter de répondre à ces questions.

Admettons que la notion de « peuple » recouvre celle de corps électoral constitué de tous les Français âgés de plus de dix-huit ans. Premier « petit » problème : selon l'INSEE, on compte environ 5 millions de personnes non inscrites sur les listes électorales qui précise que dans la tranche d'âge 25/44 ans on compte 90 % d'inscrits pour ceux disposant d'un diplôme supérieur au baccalauréat contre 60 % pour ceux sans diplôme. Voilà donc de l'ordre de 6 % du corps électoral ne participant pas aux élections de la présidentielle aux municipales.



Sur les 48 747 876 inscrits, on décompte pour le 1er tour de l'élection présidentielle 12 824 169 abstentions soit 26,31 % des inscrits. Plus d'un électeur sur quatre n'a donc pas voté.

Il faut ajouter à cela 790 760 votes blancs ou nuls. Ainsi, on passe de 48 747 876 votants potentiels à 35 132 947 votes réellement exprimés. Ce qui réduit mécaniquement le score des candidats.

Celui arrivé en tête – et donc qualifié pour le second tour obtient 20,07 % des inscrits, la deuxième qualifiée pour le second tour obtenant 16,69 % des inscrits.

Les deux qualifiés pour le second tour affichent un score cumulé de 36,76 % des inscrits soit un gros tiers du corps électoral, c'est donc un gros tiers du « peuple » qui déter-

mine les qualifiés du second tour.

Et cela ne s'arrange pas au deuxième tour. Le nombre d'abstentions progresse sensiblement puisqu'on passe de 12 824 169 abstentions au premier tour à 13 655 861 abstentions au second tour, soit 28,01 % des inscrits (record depuis 50 ans).

Quant aux votes blancs et nuls, ils explosent passant de 790 760 au premier tour à 3 038 253 au second tour, soit 6,23 % des inscrits. À noter que sur les douze candidats du premier tour, seuls trois d'entre eux obtiennent un taux de suffrages des inscrits supérieur à ce taux de blancs et nuls du deuxième tour.

Au final, le vainqueur de ce scrutin obtient 38,50 % des inscrits soit 18 768 630 voix sur 48 752 339 inscrits. En fait, trente millions d'électeurs n'ont pas voté pour lui.

Peut-on dans ces conditions considérer que c'est « le peuple » qui a parlé ?

Au second tour, les électeurs des dix candidats éliminés sont amenés à se déterminer par rapport aux deux finalistes qui n'avaient pas recueilli leur suffrage.

Certains comme on l'a vu choisissent l'abstention et d'autres le vote blanc.

Comment se répartissent les voix des autres et sur quelles bases ?

Plusieurs enquêtes permettent de répondre à cette question.

Selon celles-ci le vote pour le vainqueur est motivé à hauteur de 42 % pour faire barrage à sa concurrente, le reste étant un vote d'adhésion au projet qu'il portait.

Si l'on reprend le score du candidat élu soit 38,50 % des inscrits et que l'on ne retient que les votes d'adhésion soit 58 %, on parvient à un chiffre de clair soutien de 22,3 % des inscrits soit un électeur sur cinq. Résultat que l'on peut difficilement qualifier de majoritaire.

D'autres signes inquiétants

Pour pouvoir candidater, il faut obtenir au moins 500 parrainages émanant des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux et départementaux et des maires.

Observons les parrainages des dix candi-



dats en ayant obtenu le plus. Ils rassemblent 11 023 parrainages validés par le Conseil constitutionnel.

Pour au moins deux candidats, on observe une énorme distorsion entre le nombre de parrainages obtenus et les voix recueillies lors du premier tour. Ainsi la candidate qui recueille de loin le plus de parrainages à savoir 2 636 soit 23,9 % du total des parrainages n'obtient que 3,44 % de voix des inscrits. À l'inverse, un candidat qui affiche 906 parrainages soit 8,2 % du total des parrainages, obtient, lui, 15,82 % de voix des inscrits. En fait le nombre de parrainages obtenus portés pourtant par des élus locaux est l'image inversée de la réalité électorale. Le monde de la démocratie délégataire paraît bien éloigné des aspirations populaires exprimées lors d'un scrutin national.

Une enquête CEVIPOF/Le Monde du 18 avril 2022 jette un autre éclairage sur ce décalage.

En présence d'un système politique exténué

De cette enquête, il ressort que 72 % des personnes interrogées considèrent que le président « défend avant tout les intérêts des catégories privilégiées », 56 % qu'il a « un mauvais bilan » et 51 % que son programme économique « est dangereux ».

Certes, les résultats de l'élection présidentielle sont incontestables en ce sens qu'ils ont été obtenus dans le strict respect des règles institutionnelles et électorales.

Cependant de nombreux signes montrent que nous sommes en présence d'un système politique exténué dont le manque de représentativité devient insoutenable.

Nous sommes donc de plus en plus loin du gouvernement « par le peuple » et en conséquence du « principe » de la République.

En tirer les leçons devient indispensable au risque de graves déconvenues démocratiques.

Jean-Louis Gregoire

Soulaire et Bourg intervient au Mali

Quand on vit en bord de Maine, difficile de ne pas avoir entendu parler du Mali, grâce au jumelage presque cinquantenaire qui unit Bamako, la capitale malienne, et Angers. D'autres jumelages relient des communes ligériennes et maliennes.

La métropole angevine compterait aussi une soixante d'associations en lien avec le grand état sahélien. Leurs adhérents et les militants qui font vivre les jumelages vouent un très grand attachement à ce pays qui fut trois fois empire. C'est donc avec attention et tristesse qu'ils suivent les péripéties du conflit qui empoisonne le Mali depuis 2012, et dans lequel intervient la France.

Le Mali, depuis longtemps rentré dans l'Histoire

Voyager, c'est aller à la recherche d'émotions. Celui ou celle qui découvre pour la première fois la terre d'Afrique à travers le hublot de l'avion qui va se poser sur la piste de Bamako en ressent forcément une grande. Au début des années 2010, le Mali s'ouvrait doucement au tourisme.

Mais le plus souvent, les Français ou autres étrangers croisés dans les rues poussiéreuses et chaudes de la capitale avaient un motif humanitaire pour déambuler sous le soleil. En effet, Le Mali, devenu indépendant en 1960, reste un pays fragile, politiquement et économiquement.

L'économie du Mali est essentiellement agricole. En dehors d'une filière coton de qualité, l'agriculture reste confrontée à des difficultés récurrentes, en particulier la sécheresse. Le réchauffement climatique est très marqué dans la bande sahélique et les difficultés qu'il provoque s'accroissent. La suffisance alimentaire n'est pas toujours assurée, en particulier dans le nord et est aggravée par le conflit. Pourtant, le sous-sol du Mali serait d'une grande richesse. Mais seul l'or connaît une exploitation intense, bien que d'autres possibilités de développement minier semblent exister. En attendant, le Mali reste l'un des pays les plus pauvres au monde. Ainsi, de nombreuses ONG ou de plus modestes associations à caractère humanitaire y agissent pour pallier les manques dans les domaines de la santé, de l'accès à l'eau ou même à une nourriture régulière, de l'éducation...

Une rencontre

« Les Petites Caravelles de J Cartier », à Soulaire et Bourg, sont l'une d'entre elles. J'en suis le président.

Il s'agit d'une Association scolaire, liée à l'école J. Cartier de Soulaire et Bourg. Affiliée à l'Usep49, ses actions étaient vouées à l'origine au profit unique des élèves de l'école publique angevine.

Le hasard, un peu aidé, a conduit deux enseignants français lassés d'arpenter les rues de Bamako (mais qui en ont la nostalgie) de se rendre à Siby à 50 km de la capitale du Mali, pour trouver un peu de verdure et de fraîcheur. Leur guide, à la fin d'une randonnée en savane, les a conduits à l'école. Ils ont alors fait la rencontre d'Issa Souleymane Camara, l'un des directeurs de l'école ou plutôt groupe scolaire de Siby (1500 élèves du CP à la 3ème pour une commune de 5000 habitants). Les écoles de Siby et Soulaire et Bourg sont devenues partenaires. Car dès cette première rencontre, Issa a su convaincre ses interlocuteurs, sur la base d'une réalité objective sur laquelle il ne s'apitoyait pas,



de la nécessité d'aider son école. Cela n'était peut-être pas trop difficile. Quelques journées passées ensuite avec lui au cours de différents séjours avaient permis d'apprécier son humanisme, son érudition, sa connaissance du monde. Homme de devoir au service de ses concitoyens, il était très respecté à Siby. Très occupé, il avait pris soin de confier à son ami Seykouba, professeur de français, la responsabilité des relations entre les deux écoles. Nous avons, hélas, appris son décès brutal il y a trois ans.

Des « Petites Caravelles » solidaires

En ce qui concerne les Petites Caravelles, depuis 18 ans, l'association tente de répondre à des besoins énoncés par les enseignants et parents d'élèves de l'école de Siby : fournitures scolaires, panneaux solaires, informatique, sécurisation de l'école. Le dernier projet est le financement d'une cantine pour les jeunes élèves. On apprend mieux l'estomac lesté d'un peu de riz. Et pédaler jusqu'à l'école se

fait mieux en sachant qu'à l'arrivée, il y aura, en plus de la nourriture pour l'esprit, du riz pour nourrir le corps.

Les Petites Caravelles finance la cantine à hauteur de 3 000 euros annuels.

Cette somme paie le riz et les personnes qui le cuisent. Pour ce qui est de la scolarité des élèves, l'école de Siby étant publique, ce sont les enseignants maliens qui s'en occupent. Mais le système scolaire est en crise depuis plusieurs années. Il y eut en 2019 et 2020 des grèves longues de plusieurs mois. A Siby, il n'y eut alors pas besoin de cantine. Heureusement, si on ose dire, en effet du fait de la pandémie, les « Petites Caravelles » furent privées de ressources faute d'activité.

Un avenir qui s'assombrit...

Ces dernières années, les difficultés se sont accumulées pour les associations en lien avec le Mali. Une rencontre organisée le 7 avril par la ville d'Angers en présence de M. Benoit Pilet, adjoint au Maire et de Mme Isabelle Prime, conseillère municipale, leur a donné l'occasion de se connaître, d'échanger et d'évoquer les problèmes : difficulté pour se rendre au Mali en sécurité, activités des associations en veille du fait de la pandémie, situation politique.

La place manque ici pour évoquer cette dernière et les difficultés des relations entre les gouvernements malien et français. Au cours d'un récent échange téléphonique, Seykouba a récusé tout sentiment anti-français qui empêcherait la poursuite de notre partenariat. Mais il a aussi exprimé sa véhémence opposition au gouvernement français et à la présence de l'armée française. Il a exprimé son soutien à la junte militaire qui gouverne.

Le Mali s'isole diplomatiquement et fait l'objet de sanctions économiques qui rendent plus difficiles encore les conditions de vie des Maliens. Il est alors sans doute indispensable pour les acteurs des échanges associatifs entre le Mali et la France de se démarquer des conflits gouvernementaux et de maintenir les partenariats et les réseaux d'amitié tissés entre citoyens maliens et français.

Mais que va devenir le Mali ? Ce pourrait être le sujet d'un autre article.

Jean-Luc Veillé

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Déviations des rayons lumineux

À partir des informations contenues dans la réponse à la devinette concernant la perte de masse du soleil, pourriez-vous expliquer qualitativement la raison de la déviation des rayons lumineux lorsqu'ils passent à proximité d'une masse importante, le soleil par exemple.

Réponse de la devinette précédente : Couleur de la neige

La relativité restreinte, publiée par Einstein en 1905, fournit la réponse. Vous avez lu, au moins une fois, la formule d'équivalence entre énergie et masse : $E = mc^2$. Le soleil rayonne de l'énergie. Donc il perd de la masse. Les mesures par satellite fixent la constante solaire à 1360 J/s/m² au niveau de la haute atmosphère. Elle est identique sur toute la surface d'une sphère centrée sur le soleil ayant pour rayon la distance terre/soleil, soit 150 millions de kilomètres. La surface de cette sphère multipliée par la constante solaire donne une énergie rayonnée de $3,85 \cdot 10^{26}$ J/s. L'application de la formule d'Einstein aboutit chaque seconde à une diminution de la masse du soleil de 4,3 millions de tonnes, ce qui correspond approximativement à la masse de la pyramide de Khéops.

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2						■				
3										
4								■		
5		■			■		■			
6									■	
7				■						
8			■							■
9								■		
10									■	

Solution mots croisés A.L. n°139

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	T	E	L	E	P	H	O	N	E	R
2	R	I	E	U	S	E	S	■	N	I
3	A	D	O	R	E	R	A	I	S	■
4	V	E	N	D	U	S	■	N	E	T
5	E	R	I	■	D	E	R	A	M	E
6	R	■	N	I	O	N	S	■	E	N
7	S	I	E	N	■	T	I	E	N	T
8	E	V	■	S	I	■	O	N	C	E
9	R	E	P	E	R	C	U	T	E	E
10	A	S	S	E	M	B	L	E	E	S

Horizontalement :

1 Qui revient régulièrement dans la presse. 2 Les premiers sont les meilleurs. / Du bois. 3 Trouble la nuit. 4 Conceptions. Négation. 5 Dans affreux. / Ne coule pas dans son département. 6 Agace. 7 Proche du pur sang. / Nait. 8 Tête de linotte. / Hors du monde. 9 Imposée. / Coule peu. 10 Avait cours chez les romains.

Verticalement :

A Sont dans le monde. B Le mien (deux mots). / Guindé. C Le nom de la rose et du poète. / Dans frise. D Bagarre entre truands. / Et le reste. E Capitale nordique. / Talmouse. F Parler imprudemment et le regretter. G Identités. / Y déguster des huitres. H Fureur. / Saisit. I Mesure de temps inversée. / Nématode. J Elle a changé de vie. / Primo.

L'Anjou laïque N° 140

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Proult

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau, Jean-Luc Veillé

Collaboration

Armelle Chaye, Marie-Anne Guéry, Jean-Luc Godet, Catherine Kintzer, Marie-Hélène Cauneau

Mise en page

FOL49, Jack Proult

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

NOUVEAU

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

La course à l'échalote

Adam a tout juste 16 ans, il est en classe de terminale. Il va prochainement passer son Baccalauréat, premier sésame pour une vie à réussir puisqu'il est bon élève voire très bon élève. Ses résultats que ses parents peuvent voir sur pro-note en attestent à coup sûr et ils peuvent donc être très fiers de lui et ce à juste titre. Si tout va bien, il commencera la conduite accompagnée après des vacances bien méritées en famille dans la résidence secondaire au bord de la mer.

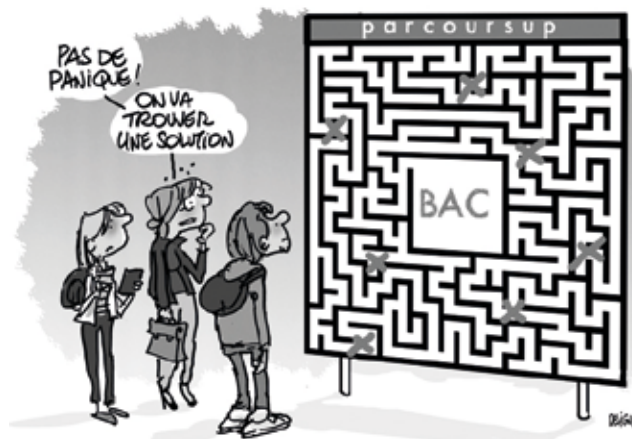
Adam va surfer sur le logiciel de Parcours-Sup avec les conseils avisés de ses parents pour intégrer l'école qu'il souhaite. Il a les codes.

Eddy, lui a 16 ans, il est en seconde bac professionnel, un peu par défaut mais cela ne lui déplaît pas trop. Son parcours scolaire est quelque peu chaotique, « pas assez travailleur, manque de motivation » et la sacro-sainte appréciation « peut mieux faire », que ses parents peuvent lire aussi sur pro-note, un passe-partout qui n'engage personne mais qui ne condamne pas... du moins pas encore ! Cet été, il travaillera pour se faire un peu d'argent dans l'idée de passer son permis.

Eddy a encore un peu de temps devant lui et ne se préoccupe pas trop de Parcours-Sup. Possible même qu'il arrête après le Bac car il veut travailler.

Jennifer a 15 ans, elle termine sa 3ème, elle

va passer son brevet. Si elle n'a pas redoublé jusqu'ici, c'est qu'elle a maintenu l'équilibre sur un fil fragile comme une funambule. Elle est curieuse, s'intéresse à tout, aux autres mais a bien du mal à se concentrer, « c'est le



mal du siècle » diront ses professeurs. Ses parents ne vont pas sur pro-note car ils veulent lui faire confiance « c'est pour toi que tu travailles », plus facile à dire qu'à faire pour Jennifer. Elle sait que ses parents n'ont pas forcément toutes les clés pour l'accompagner dans un système scolaire pas simple pour eux. Elle ne veut pas non plus décevoir, alors elle jongle entre bonnes notes, mauvaises notes et les encouragements malgré tout de ses professeurs car elle ne perturbe pas la classe. Cet été, la famille ne partira pas en vacances car le budget ne le permet plus.

Jennifer se surprend à « rêver d'être infir-

mière » car elle aime soigner mais se dit déjà que ce n'est sans doute pas pour elle. Alors Parcours-Sup ?

Alexis est enseignant dans un établissement R.E.P. Il y travaille depuis maintenant une dizaine d'années par choix. Dans son collège, les résultats au brevet ne passaient pas la barre des 49 %. Aujourd'hui, les résultats avoisinent les 70 %. Pour autant, ils ne figureront pas dans le top média, vantant les résultats des établissements. Et c'est heureux.

C'est la mixité sociale qui a permis cela en même temps qu'un accompagnement pour tenter de faire comprendre les codes du système scolaire à ses élèves pour qu'ils ne se censurent pas. Alexis va pouvoir profiter

de ses vacances que beaucoup lui envie, un peu moins le salaire !

À la prochaine rentrée, il rentrera dans le logiciel Pro-Note, les noms des élèves avec qui, il tentera de restaurer leur légitimité quant au droit à l'instruction pour qu'il puisse réfléchir à leur « réussite ».

Adam a la carte maîtresse, Eddy se trompe de carte et Jennifer aimerait bien apprendre.

Alexis redistribue les cartes.

Armelle

Histoire

À propos de l'école publique

Elle naît en 1881, elle est obligatoire et donc gratuite jusqu'à 13 ans. Elle se poursuit avec le collège décidé par le Front populaire en 1936, et le lycée jusqu'au baccalauréat après la seconde guerre. Cela dit, la parole même gratuite est-elle totalement libre ? La conscience sociale, aujourd'hui, est entraînée par le maelstrom des réseaux sociaux qui se considèrent comme de simples échanges de points de vue et d'informations. Ceci, conditionne les esprits, en particulier ceux des enfants, comme la publicité. L'intelligence artificielle gouverne le monde avec la télévision et les smartphones. Tout



cela ignore les droits de l'homme et du citoyen. Au profit de qui? Cela ne s'apprend pas comme le Code de la route. L'émancipation

des esprits est le rôle de l'école; car la découverte d'un capital commun n'enferme pas les élèves dans une identité sociale particulière, communautariste¹. L'école a pour seule mis-

sion d'amener les élèves à penser au-delà de leurs appartenances. Même si c'est difficile de ne pas conditionner les enfants. L'école n'est pas missionnaire², elle doit être émancipatrice dans une optique laïque.

Jean-Paul Brachet

¹ La loi Débré de 1959 a, de fait, exclu les établissements privés de tout contrôle.

² À cet égard l'enseignement de l'Histoire est déterminant pour éviter toute récupération indigne de la laïcité, des droits de l'homme et du citoyen.